



## INDEX D'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES



DONNÉES SOCIALES DE L'ANNÉE

# 2025

Les entreprises d'au moins 50 salariés doivent calculer et publier leur index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes chaque année au plus tard le 1<sup>er</sup> mars.

L'index a pour objectif de permettre aux entreprises de mesurer les écarts de rémunération entre les sexes, tout en mettant en évidence les points de progression sur lesquels agir quand ces disparités sont injustifiées.

| INDICATEUR                                                                              | POINTS ACQUIS   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Écart de rémunération entre les femmes et les hommes                                    | 39/40           |
| Écart de taux d'augmentation entre les femmes et les hommes                             | 25/35           |
| Pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité | 15/15           |
| Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix plus hautes rémunérations      | 5/10            |
|                                                                                         | NOTE<br>OBTENUE |
| Résultat de l'index égalité femmes-hommes<br>sur la base des données sociales 2025      | 84/100          |